

TERRAINS DES PARCS ROSS ET SAINT-MICHEL

CE QU'IL FAUT SAVOIR

UTILISATION DES TERRAINS

Les terrains sont alloués en priorité aux membres et aux non-membres qui ont fait une réservation.

Ils sont généralement accessibles entre 8 h et 22 h, de la mi-mai à la fin octobre, en fonction des conditions météorologiques et de l'éclairage. Les lumières fonctionnent selon la programmation de la Ville du 1^{er} mai au 31 octobre. Les réservations commencent aux heures, soit 8 h, 9 h, etc.

POUR DEVENIR MEMBRE uniquement pour les terrains satellites en surface dure (Ross et St-Michel) S'abonner sur le site internet de l'ATS <https://tennisats.quebec>

Pour les résidents de la ville de Québec :

60 \$ pour un abonnement 17 ans et moins
70 \$ pour un abonnement individuel adulte
85 \$ pour un abonnement familial

Pour les non-résidents :

90 \$ pour un abonnement 17 ans et moins
105 \$ pour un abonnement individuel adulte
127,50 \$ pour un abonnement familial

POUR DEVENIR MEMBRE sur tous les sites (Falaise, Saint-Charles-Garnier, Ross et St-Michel) S'abonner sur le site internet de l'ATS <https://tennisats.quebec>

Pour les résidents de la ville de Québec :

135 \$ pour un abonnement individuel adulte
280 \$ pour un abonnement familial
75 \$ pour les 17 ans et moins.

Pour les non-résidents :

202,50 \$ pour un abonnement individuel adulte
420 \$ pour un abonnement familial
112,50 \$ pour les 17 ans et moins

Les frais pour une heure de jeu sur terre battue sont de
15,00 \$ par non-membre ou de 30 \$ par terrain.

POUR RÉSERVER

Les membres peuvent réserver **la veille à partir de 8 h 30** en téléphonant au 581-300-4323.

Les non-membres doivent réserver **la journée même à partir de 9 h** en téléphonant au 581-300-4323. Il n'y a pas de frais de location pour réserver ces terrains.

Les joueurs ayant réservé ont priorité sur les autres. En cas de litige ou de confusion, veuillez téléphoner au 581-300-4323 afin de vérifier l'état des réservations.

Chaque joueur a droit à une réservation par jour, soit une heure en simple ou deux heures en double.

Après un retard de 10 minutes, la réservation est annulée.

RÈGLES À RESPECTER

La tenue vestimentaire : Le joueur doit porter une tenue de tennis appropriée. Ceci comprend des espadrilles qui n'abîment pas la surface des terrains. Jouer torse nu est interdit.

Merci d'attendre la fin d'un échange avant de vous rendre sur votre terrain ou de récupérer une balle sur le terrain voisin.

Le respect des personnes et des lieux, la discrétion et le langage courtois sont des qualités essentielles au bien-être de tous.

Les animaux domestiques ne sont pas acceptés, ni les véhicules roulants et notre club est un milieu sans fumée.

Seuls les instructeurs de l'ATS sont autorisés à donner des cours rémunérés sur les terrains de tennis de l'ATS.

Annulation de l'abonnement sans remboursement si non-respect des règles